

Tarbes

Des entrepreneurs à l'essai

DANS UNE COUVEUSE

Tester son activité avant de fonder sa société, en bénéficiant de l'appui juridique d'une structure idoine et d'une formation adaptée aux créateurs d'entreprise, c'est possible. Inconnue dans notre région, la couveuse accueille les porteurs de projet qui ne sont pas encore sortis du nid. Exemple dans les Hautes-Pyrénées avec Crescendo.

Idéal pour les activités de service

La couveuse est une formule bien adaptée aux activités de service ou de petit artisanat, qui nécessitent peu d'investissements. Crescendo a accueilli un réparateur de cycles, un guide interprète, un coiffeur à domicile, un toiletteur canin, un somatothérapeute, un coach en développement personnel, un menuisier ébéniste...

Emilie Dechavanne, elle, est designer de mobilier et d'objets pour la maison. « Pour vivre de mon travail, j'avais le choix entre quitter la région, renoncer à cette activité ou créer mon propre emploi », explique cette jeune femme de 30 ans qui en avait assez de ses « boulots alimentaires ».

« La couveuse me permet de ne pas rester seule, d'être épaulée dans les périodes de doute, de bénéficier d'un suivi mensuel et du réseau de la couveuse, de travailler mes points faibles et de me donner parfois un coup de pied aux fesses, tout en continuant à percevoir le RMI. »

Entrée en mars 2008 à Crescendo, Emilie se donne un an et demi pour réussir. ■

Nous ne sommes ni dans une maternité, ni dans un élevage de poulets ! On parle pourtant bien ici de couveuse. Ce mot ne figure pas en Champagne-Ardenne dans le vocabulaire de la création d'entreprise.

À Tarbes, comme dans quelque quatre-vingt-dix villes françaises, une couveuse désigne un dispositif permettant à un porteur de projet de tester son activité en grandeur réelle préalablement à la constitution de sa société. « Cela permet de voir si l'activité est viable », autrement dit si elle est de nature à permettre au porteur de projet de créer son propre emploi et d'en vivre, comme l'explique Florence Bonis, chargée de mission à Crescendo, la couveuse de Tarbes. Concrètement, la couveuse offre aux créateurs d'entreprise en puissance un hébergement juridique, à défaut d'un hébergement physique, même si une salle de formation et des ordinateurs sont mis à leur disposition. Le couvé démarre son activité en utilisant le numéro de Siret de la couveuse. Cette immatriculation par procuration l'autorise à effectuer n'importe quelle démarche – vendre, acheter, etc. –, au même titre que toute autre société dûment constituée.

T'ES "CAPE" ?

Outre cette facilité juridique, le couvé bénéficie d'un accompagnement sur mesure. « Nous l'aidons à réaliser son étude de marché, à établir son budget prévisionnel, indique Florence Bonis, de Crescendo. Nous lui apprenons à gérer ses comptes, à négocier un contrat, à communiquer. » Cette formation est dispensée par la chargée de

mission, essentiellement sous forme individuelle, mais des intervenants extérieurs sont aussi amenés ponctuellement à transmettre leur savoir aux couvés : ce peut être un assureur, un juriste, un commercial...

La couveuse tarbaise met également à la disposition de ses ressortissants un logiciel spécialement conçu pour l'ensemble des couveuses françaises, permettant de saisir les factures d'achat et d'émettre les factures de vente, via Internet. Ce système interne permet au couvé de se familiariser avec la comptabilité. Tarbes ajoute un petit plus à la palette de ses services : elle est abonnée à SVP, le leader du conseil à distance dans le domaine juridique.



Tarbes fait partie des 90 villes de France et de Navarre à bénéficier des services d'une couveuse pour ses demandeurs d'emploi. (©office de tourisme de Tarbes et DR)



Les couveuses françaises en quelques chiffres

121
LIEUX
D'ACCUEIL

3 200
ENTREPRENEURS
ACCOMPAGNÉS

700
CRÉATIONS
D'ENTREPRISES

Avant 2003, le statut juridique du couvé apparaissait quelque peu flou à cause de son caractère hybride. La loi pour l'initiative économique a permis de clarifier la situation en créant le contrat d'appui au projet d'entreprise, le Cape. Il s'agit d'un contrat écrit entre une personne morale (accompagnateur) et une personne physique (bénéficiaire), seul contrat légal permettant de tester une activité. Il permet notamment au demandeur d'emploi – principal public auquel s'adresse la couveuse – de conserver son statut et ses droits aux Assédic. À Tarbes, le Cape est signé pour une période initiale de six mois, un délai considéré comme suffisant pour jauger la viabilité d'un projet, avant éventuellement d'être

reconduit pour une période de douze mois. En tout état de cause, la durée de séjour du créateur ne peut pas excéder trente-quatre mois.

UN COUVÉ SUR DEUX S'IMMATRICULE

Sur le plan financier, le couvé rapporte son chiffre d'affaires à la couveuse, qui lui rembourse tous ses frais liés à l'exercice de son activité. Le solde lui est reversé soit tous les mois sous forme de rémunération à déduire des Assédic, soit en une seule fois lorsqu'il quitte la couveuse pour le réinvestir dans son activité. « En général, le couvé sort de la structure lorsqu'il commence à pouvoir se payer », souligne Florence Bonis. C'est signe que son activité est viable. En contrepartie des prestations

qui lui sont offertes, le couvê doit s'acquitter de la somme de 50 euros par mois, plus 12,50 euros d'assurance. Il cotise aussi pour les accidents du travail.

Les statistiques de Crescendo montrent que la moitié des ex-couvêes finissent par immatriculer leur société à l'issue de 28 ou 30 mois passés en couveuse. Un nombre relativement important d'anciens couvêes décrochent un emploi dans les entreprises qu'ils ont eu l'occasion de démarcher durant leur période de test. Les autres retournent sur le marché du travail. « Notre rôle est aussi de permettre à ceux dont le projet a échoué de faire le deuil de leur rêve de devenir chef d'entreprise, indique la chargée de mission de Crescendo. La couveuse est globalement un lieu sécurisant, qui donne ou redonne confiance aux gens. » Les couvêes tarbaises ont aussi le loisir de poursuivre leur apprentissage dans la pépinière d'entreprises créée par Crescendo en 2006.

60% DE FEMMES

La couveuse tarbaise estime avoir rempli sa mission, qui était d'offrir une solution alternative aux chômeurs, même si elle accepte aussi des salariés à temps partiel. Créée en 2001 sous forme associative à l'initiative de la direction départementale du travail et du foyer des jeunes travailleurs, elle attire des licenciés économiques, des salariés âgés de plus de 50 ans, des femmes souhaitant reprendre un emploi après avoir élevé leurs enfants ou qui ont suivi leur conjoint dans les Hautes-Pyrénées. L'effectif des couveuses est d'ailleurs majoritairement féminin dans le pays. Crescendo est financé par la Région, le Département et le FSE, son budget s'élevant à 300 000 euros. La couveuse tarbaise emploie quatre personnes, s'apprête à emménager dans des locaux beaucoup plus grands pour pouvoir accueillir davantage de couvêes (45 par an actuellement), a noué un partenariat avec un lycée agricole pour les métiers du bûcheronnage et ouvert une antenne dans le Gers, qu'elle sous-traite à la Boutique de gestion. Crescendo voudrait aussi développer un suivi des ex-couvêes qui se sont immatriculés et proposer un accompagnement spécifique aux projets innovants. ■

Frédéric Marais



Deux des actrices de la couveuse de Tarbes : Florence Bonis (à gauche), chargée de mission de l'association Crescendo, et Emilie Dechavanne, une jeune designer couvêe par la structure. (©DR)



Contact Crescendo : 05 62 36 21 34.

Pour en savoir plus sur les couveuses : www.uniondescouveuses.com

Rien dans la région

La Champagne-Ardenne est l'une des rares régions françaises à ne compter aucune couveuse. Les contacts pris par la Boutique de gestion des Ardennes avec l'Union nationale des couveuses n'ont pas pour l'instant débouché sur quelque chose de concret. On peut s'étonner de cette absence dans la région, tant la formule initiée il y a une dizaine d'années semble avoir fait ses preuves ailleurs. Elle paraît complémentaire avec les autres structures dédiées à la création d'entreprise : incubateurs et pépinières, en intervenant en amont et en permettant à des porteurs de projet de limiter les risques. Le nouveau statut d'auto-entrepreneur répond en partie à cette problématique, mais contrairement à la couveuse, il n'offre aucun encadrement à celui qui se lance. ■